

38 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Subventions exceptionnelles à diverses associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I - Subventions exceptionnelles suite au séisme au Népal

- Subvention à l'UNICEF

La Ville de Besançon est labellisée Ville Amie des Enfants par UNICEF depuis 2005. Le renouvellement de ce titre est actuellement en cours pour la période 2015/2020.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon s'inscrit dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation de bonnes pratiques dans les actions visant à lutter contre la pauvreté des enfants dans le monde.

L'UNICEF présent au Népal depuis la fin avril fait valoir les difficultés rencontrées par les très nombreuses victimes du tremblement de terre. Les enfants représentent la moitié de la population, ils sont particulièrement touchés par cette catastrophe.

Afin de soutenir l'action de l'UNICEF en direction des victimes du séisme, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

En cas d'accord, la somme de 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047.

- Subvention à l'Association «A hauteur d'hommes auteurs d'humanité»

Depuis sa création en juillet 2007, l'Association «A hauteur d'hommes, auteurs d'humanité» intervient régulièrement au Népal pour l'accès à l'éducation des enfants népalais.

Depuis le séisme du 25 avril, l'Association est particulièrement impliquée sur le terrain dans l'organisation de l'aide d'urgence en direction des familles et des enfants.

Afin de soutenir son action en faveur des enfants, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association.

En cas d'accord, la somme de 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047.

II - Subvention exceptionnelle au Comité de quartier des Prés de Vaux

A l'occasion des 20 ans du Comité de quartier des Prés de Vaux, l'Association organisera le week-end des 13 et 14 juin prochain deux jours de liesses exceptionnelles.

Dans le but de dynamiser la vie du quartier en retissant les liens entre les adhérents, le comité souhaite aussi que les habitants des Prés de Vaux invitent tous les Bisontins à venir fêter cet anniversaire chez eux au bord du Doubs.

Pour cet anniversaire, les manifestations prévues : théâtre, concerts, chorales, apéro musical, repas paëlla guinguette et accordéon, auront lieu à l'extérieur mais aussi en intérieur à la Rodia.

Le coût total du projet s'élève à 10 000 €, les recettes étant estimées à hauteur de 2 400 €.

Afin de soutenir ces actions portées par le Comité de quartier des Prés de Vaux, une subvention exceptionnelle de 1 000 € est proposée.

En cas d'accord, la somme de 1 000 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047 préalablement abondée à hauteur de 200 € par un déplacement budgétaire en provenance de la ligne 65.025/6574 CS 47047.

III - Subvention exceptionnelle à l'Association Mieux vivre ensemble

L'Association Mieux vivre ensemble, créée en janvier 2015, a pour but de faire le lien entre les habitants des quartiers Saint-Claude, Viotte, Montjoux, Gravières Blancs, Torcols Point du Jour, Combe Saragosse, Chailluz.

Les activités proposées, fête de quartier, fête de la musique, concert de Noël, permettront d'apporter entraide et solidarité entre tous les habitants de ces quartiers.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à cette nouvelle association pour lui permettre de développer ses initiatives dans les meilleures conditions.

Cette subvention exceptionnelle est à considérer comme une subvention de lancement et une disposition transitoire liée aux évolutions des modalités d'intervention des précédents CCH.

En cas d'accord, la somme de 3 000 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047.

IV - Subvention exceptionnelle à l'Association Floréal

L'Association FLOREAL, située rue de Belfort à Besançon, est une association de parents et sympathisants qui militent depuis plusieurs années pour faire reconnaître la problématique spécifique du handicap psychique auprès des autorités et de la population.

Son projet fondateur qu'elle poursuit encore à ce jour est la création d'une résidence adaptée sur le secteur de Besançon.

Pour mettre en œuvre ses activités, cette association aux moyens très modestes et dont l'action repose uniquement sur l'engagement de bénévoles a besoin d'une aide pour être dotée en matériel informatique.

Il est proposé d'attribuer à l'Association Floréal une subvention de 1 500 € pour l'achat de 2 ordinateurs lui permettant de conforter son fonctionnement.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions exceptionnelles.

«M. LE MAIRE : On a parlé entre autres du Népal. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.